

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2015

Etaients présents : Mmes Véronique DEL FABRO, Corinne BERG, Joëlle BRUTO, Corinne SIMONIN, MM. Lionel VILLAUME, Cédric BEYDON, Jean-François MALLEGOL, Patrick OSTER, Xavier SIMONIN, Sylvain MONIN Jean-Paul CHETIF

Absents excusés

Secrétaire de séance : M. Patrick OSTER

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 17 novembre 2015
2. Demande de subvention au titre de la Dotation de solidarité 2015
3. Agent recenseur : rémunération
4. Contrat d'entreprise pour travaux forestiers
5. ASSAINISSEMENT Décision modificative
6. Convention pour occupation précaire et révocable d'une partie de la parcelle cadastrée ZC 74

Objets divers :

Inscription village fleuri :

PLU : retour sur la réunion sécurité RD400

8 rue de Rosières : retour sur la réunion de ce jour

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 novembre 2015

Chaque membre du Conseil Municipal a reçu un exemplaire du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2015. Madame le Maire invite l'assemblée à en prendre connaissance et à en délibérer.

A la majorité, le procès-verbal est approuvé.

OBJET Demande de subvention au titre de la Dotation de solidarité 2015

Madame le Maire fait part à l'assemblée des modalités d'octroi de cette dotation :

70 % du montant HT des achats et travaux d'investissement plafonnée pour l'année 2015 à 4 500,00€ pour la dotation de solidarité.

Les achats effectués à ce jour en investissement permettent de bénéficier en totalité de la dotation de solidarité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le programme d'investissement de la Dotation de solidarité 2015 s'élevant à la somme de 6 783,27€ HT

OBJET : Agent recenseur : rémunération

Le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016 et que la dotation communale à recevoir de l'INSEE s'élèvera à 663,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer la rémunération de l'agent recenseur à 663,00€

OBJET : Contrat d'entreprise pour travaux forestiers

Madame le maire informe le Conseil Municipal des travaux forestiers à engager dans la forêt communale pour la période 2015-2016 en partenariat avec l'Office Nationale des Forêts. Ces

travaux concernent l'abattage et le débardage de grumes feuillues dans les parcelles 8 et 9 pour un volume estimé à 101m³.

L'entrepreneur PETRAZOLLER Dominique domicilié à RICHEVAL propose un prix unitaire de 11,00€ HT/m³ pour l'abattage et 9,00€ HT/m³ pour le débardage soit un montant total de 2 222,00€ TTC.

Le maire indique également que l'office Nationale des forêts est chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux et à ce titre sera rémunéré sur la base d'un montant forfaitaire de 515,00€ HT correspondant à l'assistance technique et 363,60€ HT se rapportant au cubage et classement des bois calculé sur l'estimation de 101m³ x un taux de 3,60, soit un total TTC de 1 054,32€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les contrats correspondants.

De plus, concernant les pins de la parcelle 8, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, exige que leur coupe soit réalisée au plus vite.

OBJET : ASSAINISSEMENT Décision modificative :

Comme chaque année, il y a lieu de reverser à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse la redevance pour la modernisation des réseaux qui a été facturée en 2015. Cette dépense s'inscrit à l'article 706129. Le montant prévu est de 2418,00€ alors que le montant à reverser est de 2429,00€.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la décision modificative comme suit :

Fonctionnement Dépense

article 6281 (Concours divers) : -20,00€

article 706129 (Reversement Agence de l'Eau) : + 20,00€

Appelée à donner son avis l'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la décision modificative comme énoncée par le Maire.

OBJET : Convention pour occupation précaire et révocable d'une partie de la parcelle cadastrée ZC 74

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que lors du précédent Conseil Municipal, il avait été décidé de louer la partie non boisée de la parcelle ZC 74 soit 2 Ha à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer des conventions précaires et révocables avec Mrs GAUDEL David et ALIX Florian, aux conditions ci-dessus et la charge d'établir les titres de recettes correspondants.

OBJETS DIVERS :

Inscription village fleuri :

Cédric BEYDON propose que la Commune s'inscrive au concours des villages fleuris en 2016 : accord

PLU : retour sur la réunion sécurité RD400

Madame le Maire rend compte de la réunion de sécurité de la RD 400 qui a eu lieu avec le Conseil départemental.

8 rue de Rosières : retour sur la réunion de ce jour

La commission s'est réunie afin d'envisager les différentes propositions pour l'installation d'une nouvelle salle socio-culturelle. Il a été décidé de garder l'idée première de rénovation du 8, rue de Rosières.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance du Conseil Municipal.